



## LIBERTÉ POUR VINCENZO !

Le Secrétariat International de la CNT dénonce l'arrestation et la mise en détention de Vincenzo Vecchi, jeudi 8 août, alors qu'il se rendait à son travail en Bretagne (France). Vincenzo risque une extradition vers l'Italie afin de purger des condamnations délirantes (12 ans d'enfermement) pour la participation à des manifestations : anti-G8 de Gênes en 2001, antifasciste de Milan en 2006. Face aux lourdes peines prononcées par la justice, Vincenzo a choisi l'exil, pour finalement s'installer dans la région de Rochefort-en-Terre, où il travaille, réside et a des ami-es.

Étant donné le contexte politique tendu et fascisant en Italie, mais aussi les incertitudes nombreuses qui pèsent sur la façon dont la justice italienne a pu juger des manifestant-es (notamment suite aux manifestations de Gênes, l'Italie a été condamnée par la CEDH), **nous nous opposons à son extradition, et demandons la remise en liberté immédiate de Vincenzo.**

Ce drame rappelle, si il en était encore besoin, que **le concept de « maîtrise des frontières » a un sens bien précis pour les États et l'extrême-droite** : elles sont fermées aux migrant-es, ouvertes aux capitaux et, quand il le faut, ne sont pas un frein aux extraditions notamment dans les affaires d'ordre politique. Rappelons que l'Italie a un long passé dans ce domaine, comme l'a illustré encore ces derniers mois l'affaire Battisti. Or la demande d'extradition de Vincenzo est bien à remettre dans un contexte politique : celui de l'extrême-droite au pouvoir appuyant la condamnation d'un militant antifasciste et anticapitaliste sur la base d'un code pénal qui date de l'Italie mussolinienne (code Rocco, 1930) !

Pour autant, ce simulacre de justice fait aussi malheureusement **écho en France**. Depuis quelques années, et plus particulièrement depuis quelques mois, nous vivons la mise en place d'une justice d'abattage, ciblant les pauvres et les militant-es.

C'est pourquoi nous appelons à **rejoindre et créer des comités de soutien partout où cela est possible** et à **organiser des actions de solidarité**. Nous appelons également à se **mettre en relation avec le comité de soutien à Vincenzo pour les frais de justice et aider à sa défense juridique, ainsi qu'à signer la pétition de soutien.**

### LA SOLIDARITÉ N'A PAS DE FRONTIÈRES !

Le Secrétariat International de la CNT

- pour plus d'infos : [comite-soutien-vincenzo.org](http://comite-soutien-vincenzo.org)
- la pétition : <http://chnq.it/Y66TqGyT>
- les chèques de soutien (à l'ordre de Michelle Coat) :

Michelle COAT, La Magdeleine, 56 220 Malansac